

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GRAND FROID : MOBILISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

Compte tenu des températures négatives prévues pour les jours prochains sur le département du Gers, l'ensemble des services de l'Etat, ainsi que les acteurs de la veille sociale renforcent leur vigilance auprès des populations vulnérables.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) est mobilisée depuis le 1^{er} novembre, dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence. Elle travaille quotidiennement en étroite collaboration avec les acteurs concernés (115, Regar, association Louise de Marillac, Croix Rouge...) afin d'apporter une réponse adaptée à la situation météorologique et aux besoins recensés.

Actuellement, 64 places d'hébergement d'urgence sont mobilisées sur l'ensemble du département afin de faire face au besoin de mise à l'abri des personnes vulnérables. :

- A Auch, 25 places gérées par l'association L. de Marillac, et 12 places familles gérées par l'association REGAR
- A Condom, 4 places gérées par les amis de l'ancien Carmel
- 23 places sont mises à disposition par les communes ou des associations sur 11 communes.

Si les températures négatives perduraient dans le cadre d'un épisode de grand froid, de nouvelles places seraient ouvertes afin de prendre en charge des personnes sans abri ou mal logées.

A Auch, la croix Rouge effectue une maraude les mardi et vendredi de 18h30 à 22h. Dans le cadre de leurs missions, les policiers, les gendarmes participent également au repérage et à l'identification des personnes à la rue ou en grande précarité, et les sapeurs-pompiers sont également des veilleurs auprès de la population.

Les élus du département ont été sensibilisés et sont mobilisés pour répondre aux besoins de leurs citoyens les plus vulnérables. Un recensement des places d'accueil, même temporaires, leur a été demandé.

Il est rappelé qu'en cas de difficulté, le numéro unique à appeler est le 115, numéro gratuit fonctionnant 24h/24 afin de pouvoir mettre les personnes qui le nécessitent à l'abri.

Rappel

Un épisode de temps froid est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode ainsi qualifié dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous. Les climatologues identifient des périodes de froid en tenant compte des critères suivants :

- L'écart aux températures moyennes régionales ;
- Les records précédemment enregistrés, l'étendue géographique ;
- La persistance d'un épisode de froid
- La présence de vent amplifiant les températures ressenties.

Agir en cas de grand froid

En période de froid extrême, restez chez vous autant que possible et redoublez de prudence si vous devez absolument sortir :

- Evitez de vous déplacer, à pied ou en voiture, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans ;
- Même en bonne santé, limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur. Le froid demande des efforts supplémentaires au corps, notamment au cœur ;
- Nourrissez-vous convenablement ; ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid ;
- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés ;
- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations, ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.